

AVIS n° 09/04-03
relatif à l'habilitation de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier
(ENSCM)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations
- Vu le rapport établi par René-Paul MARTIN-DENAVIT, (rapporteur principal), Robert PELLETIER, (membre de la CTI) et Michelle GELIN et Marie-Jo GOEDERT (expertes), et présenté lors de la séance plénière du 14 avril 2009,

LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR,

L'ENSC Montpellier est un EPA (article 43 de la loi de 1984) rattachée à l'Université de Montpellier.
L'école, créée au début du siècle dernier, délivre une formation en chimie et génie chimique selon un cursus en 3 ans.

Les options couvrent

- La chimie
- Les matériaux environnement, chimie nucléaire
- L'environnement, chimie santé biologie.

Elle accueille, en 2009, 350 élèves avec un flux annuel de 110 diplômés.

La CTI note **les forces** de l'école :

- stratégie claire, récemment mise à jour,
- forte cohésion interne,
- recherche reconnue et bien développée ancrée en réseau, avec de nombreux partenariats avec des organismes de recherche,
- forte activité internationale,

ses faiblesses

- les réseaux de partenaires plus orientés "sciences de bases" que vers les "sciences de l'ingénieur",
- trop forte utilisation de l'année césure,
- système qualité peu développé,

en conclusion

Ecole dont le positionnement est clair, de qualité, très orientée RD et laboratoires, moins orientée ingénieurs et industrie (ingénierie et production).

Bien implantée sur son site, avec des projets ambitieux de développement, dont les évolutions sont bien maîtrisées et bien adaptées aux demandes des entreprises du secteur.

Mais des améliorations sont nécessaires.

/...

A ADOPTE LE PRESENT AVIS :

La CTI émet un avis favorable au renouvellement, pour une durée de 6 ans à compter de la rentrée 2009, de l'habilitation de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, en formation sous statut d'étudiant et en formation continue.

La CTI y associe les recommandations suivantes :

- définir les compétences attendues avec les entreprises qui recrutent les ingénieurs et organiser les enseignements en conséquence (rapport à trois ans avec les statistiques d'évolution et emploi par dominantes)
- réguler l'organisation de l'Ecole et la scolarité par les évaluations internes, prendre plus en compte les attentes des parties prenantes et organiser les plans d'action d'amélioration sur la période de l'accréditation,
- mettre en conformité les ECTS et la semestrialisation,
- renforcer les enseignements tournés vers le monde industriel, les visites et stages en site de production,
- poursuivre l'enseignement du génie chimique,
- se mettre en conformité avec les recommandations de la CTI sur l'année césure.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué sur demande de l'établissement à la CTI.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 14 avril 2009
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine le 09 juin 2009

Le président



Bernard REMAUD